

## **Exercice 2006 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 14 septembre 2006, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Finances - Comptabilité**

#### **A - Comptabilité**

##### **1) Emprunt 2006 : signature de deux tirages avec Dexia Crédit Local**

Deux tirages ont été effectués sur la convention multi-index signée en 2005 avec Dexia Crédit Local pour financer divers investissements prévus au Budget Primitif 2006. Les caractéristiques de ces deux tirages sont les suivantes :

*1<sup>er</sup> tirage : Budget Principal : Financement achat matériel, études*

- Montant : 704 740 €

- Durée : 5 ans

- Taux : Multi-index avec index de départ TAG 3 mois + marge 0,08 % (autres index : Euribor + 0,04 %, TAM + 0,08 %)

- Amortissement du capital : Progressif au taux de 5 %

- Echéances : trimestrielles

- Date de mobilisation des fonds : 31 octobre 2006

Ce prêt a été encaissé à l'imputation 16.01.1641.20200.

*2<sup>ème</sup> tirage : Budget Chauffage Urbain : Divers investissements*

Ce tirage est destiné au financement de diverses opérations telles que la chaufferie bois à Planoise et la ZAC des Hauts du Chazal.

- Montant : 1 594 260 €

- Durée : 20 ans

- Taux : Fixe, 4,04 % trimestriel

- Amortissement du capital : Progressif

- Echéances : trimestrielles

- Date de mobilisation des fonds : 31 octobre 2006

Ce prêt a été encaissé sur les imputations suivantes :

- 16.1641.2605.30900 : 400 000 €

- 16.1641.94034.30900 : 150 500 €

- 16.1641.6794.30900 : 615 600 €

- 16.1641.5057.30900 : 428 160 €.

## B - Création d'une régie

Une régie d'avance a été créée à la Société SAGS Besançon afin de permettre le remboursement aux usagers des cautions versées pour la délivrance des cartes de stationnement.

## II - Contrat

1) Contrat d'assistance juridique et lettre de commande avec les Sociétés Civiles Professionnelles d'Avocats DUFAY-SUISSA et BACHELLIER - POTIER DE LA VARDE :

Les SCP d'Avocats DUFAY-SUISSA et BACHELLIER - POTIER DE LA VARDE assistent et conseillent la Ville sur plusieurs dossiers contentieux en cours.

Le contrat d'assistance juridique du 20 janvier 2005 conclu avec la SCP DUFAY-SUISSA est arrivé à expiration le 30 septembre dernier tandis que les commandes ponctuelles passées à la SCP BACHELLIER - POTIER DE LA VARDE ont été exécutées.

Cependant, les affaires en cours confiées à ces deux cabinets vont connaître de nouvelles évolutions dans les mois à venir. Aussi, et à l'instar de ce qui avait été fait avec le cabinet d'avocats de Me BERBARI au printemps dernier, la Ville poursuit la collaboration avec ces deux sociétés d'avocats et formalise deux types de contrats différents :

- un contrat d'assistance juridique limité exclusivement au traitement des dossiers en cours qui leur sont déjà confiés,

- une lettre de commande «transitoire» inférieure au seuil de 4 000 € HT pour ce qui concerne les éventuels nouveaux dossiers à venir et ce, dans l'attente de la mise en œuvre d'une large procédure de consultation en vue de retenir un prestataire chargé du conseil et de l'assistance juridique de la Ville.

## 2) Convention

Convention pour autorisation de passage en terrain privé d'un cheminement piétonnier à usage public entre la Ville de Besançon et l'Association Paroissiale Saint-Jean/Saint-Pierre. La convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise la Ville à aménager un chemin piétonnier.

## III - Marchés et avenants passés dans le cadre des procédures formalisées

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Etudes sur les pratiques commerciales à Planoise : Zone de chalandise et analyse des besoins en terme d'activités commerciales	19.10.2006	AID OBSERVATOIRE 69100 VILLEURBANNE	37 700 € HT

## IV - Contentieux

- Défense des intérêts de la Ville dans l'action intentée le 29 septembre 2006 devant le Tribunal Administratif de Besançon par Mme Fabienne SPIROUX. Mme SPIROUX demande l'annulation d'un arrêté du 14 juin 2006 portant décision de rapporter notre arrêté du 22 mai 2006 établissant une liste d'aptitude au grade d'ASEM suite à un concours, en raison d'erreurs de correction dans l'épreuve écrite d'admissibilité de celui-ci.

- Défense des intérêts de la Ville dans l'action intentée en appel par M. CHAUVIERE, ancien fonctionnaire de la Ville, devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy le 17 juillet 2006. M. CHAUVIERE a interjeté appel d'un jugement du Tribunal Administratif de Besançon du 16 mai 2006 condamnant la Ville à lui payer la somme de 7 000 € de dommages et intérêts pour troubles de toutes natures subis à la suite d'agissements fautifs de la Ville à son égard, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

*Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.*